



# La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FF Randonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FF Randonnée : IM075100382

---

Céret, le 08 janvier 2013

## **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration** **Mercredi 28 novembre 2012 à Céret**

**Etaient présents** : Christiane Agrafeil-Colis, Maurice Bénichou, Jacques Courteau, Jean-Pierre Devigne, Serge Ferradou, Robert Marty, Henri Mestre, Rose-Marie Monge, Michel Niemec, Yves Santo, Pascale Série.

**Absent excusé** : Claude Hernandez

La séance est ouverte à 14H15.

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA TENU LE 22 OCTOBRE 2012

Le compte rendu est approuvé.

### 2. ORGANISATION DES « JOURNEES GALETTES » (6 ET 8 JANVIER 2013)

Robert M. et Henri M. prennent en charge l'organisation de l'opération.

#### A. Achats

Robert M. et Henri M. achètent le nécessaire (galettes, boissons, gobelets,...). Ces achats seront faits sur une base de 80 participants prévus le dimanche et 100 prévus le mardi.

#### B. Mise en place

Jacques C. et/ou Christiane A. seront présents sur le site : ils sont responsables vis-à-vis de la mairie de Villelongue.

Assureront la mise en place :

- le dimanche 6 janvier, Christiane A., Jacques C., Serge F., Maurice B., Rose-Marie M., Robert M. ; rendez vous sur place (Roumaguer) à 14h30 ;
- le mardi 8 janvier, Christiane A., Serge F., Maurice B., Rose-Marie M., Robert M., Henri M. ; rendez vous sur place Roumaguer) à 14h30.

Chacun se munira de couteaux.

Pascale S. enverra à chacun un plan pour se rendre depuis Céret au Roumaguer.

### C. Planification des randonnées

Qu'il s'agisse du dimanche ou du mardi, le retour de randonnée se fera à 15h30 au Roumaguer.

Chaque animateur s'assurera que les participants au départ de Céret savent se rendre au Roumaguer.

Au départ de chaque randonnée, l'animateur communiquera à Robert M., par téléphone le cas échéant, le nombre de ses participants.

Michel N. est en charge de prévenir A. Rivoal, Rose-Marie M. Baptistin (groupe Rando Promenade) et Nelly (groupe Montagne) de ces dispositions. Les autres animateurs concernés en ont connaissance.

### D. Gestion des lieux

Bien que ceux-ci soient prêtés gracieusement par la mairie de Villelongue, il est convenu de faire un geste vis-à-vis des œuvres sociales (geste pratiqué habituellement dans ces circonstances).

## 3. FINALISATION DE L'AGENDA

Les réservations de salle en mairie de Céret ne sont possibles que 6 mois à l'avance au plus tôt.

### A. Journée des animateurs

La date du 23 mars est retenue (à noter que depuis la tenue de cette réunion de CA, les dates du 16 ou 30 mars sont envisagées pour des raisons indépendantes de la Randocérétane).

Cette journée de formation se tiendra à Las Illas dans une salle mise à disposition par le restaurant Les Trabucayres.

Après un bilan de la trésorerie du club, un montant de 25 euros est retenu pour le menu.

### B. Journée des bunyètes

La journée bunyètes se tiendra le 7 avril. Le lieu reste à déterminer.

### C. Randonnée des animateurs

Elle aura lieu le 29 mai.

### D. Fête du club

Le gymnase des Tilleuls est retenu pour le 2 juin (les lieux dépendent du PIJ). La manifestation aura lieu en contrebas avec le gymnase comme solution de repli en cas de pluie.

Pascale S. enverra un courrier de confirmation.

### E. Assemblée Générale

La salle Nogarède est retenue pour le 28 septembre. Pascale S. enverra un courrier de confirmation.

La Randonnée Cérétane, Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382

#### F. Prochaines réunions

La prochaine réunion de CA est fixée au 20 février à 14h30. D'ores et déjà deux points de l'ordre du jour sont définis : l'organisation de la journée des animateurs et de la journée bunyètes.

Une réunion de « bureau élargi » (donc non décisionnaire) est fixée au 16 janvier à 14h30. Elle permettra l'organisation de groupes de travail. Ceux-ci prépareront les dossiers sur lesquels le CA devra prendre une décision.

#### G. Journée nationale de la raquette

Elle aura lieu le 20 janvier. Elle sera signalée sur le programme.

#### H. Fête départementale

Elle se tiendra le 21 avril à Villeneuve de la Raho. Il conviendra de réserver la date sur le programme d'avril.

### 4. BULLETIN D'INFORMATIONS

Il est important de distinguer le programme et le bulletin d'informations.

Sur le fond, celui-ci doit être un moyen de communication avec les adhérents. Son contenu doit permettre un retour : la communication doit être ascendante et descendante.

Il doit être utile à l'adhérent.

Entre deux réunions de CA, les adhérents ne connaissent pas l'activité de ce dernier, d'où la nécessaire mise en place d'une interaction. L'échange doit être renforcé. La vie de l'association doit être mise en lumière dans ce document.

Rose-Marie M. souhaiterait une première sortie en février. Un groupe de travail composé de Maurice B., Serge F., et Michel N. auquel se joindra G. Le Bouill est constitué.

Rose-Marie M. Se charge de joindre Gérard L.B.

Le groupe présentera ses premières conclusions au cours d'une réunion plénière organisée courant janvier.

### 5. POINTS DIVERS

#### A. diffusion de l'agenda

Il est demandé à chacun de penser à communiquer ses indisponibilités à Jacques C.

#### B. Mode de rédaction du compte rendu du CA

Le mode de rédaction est approuvé avec en nota bene de faire figurer, le cas échéant, les arguments ayant permis la prise de décision.

#### C. Suivi du contenu du site

Yves S. est en charge de ce suivi.

#### D. Immatriculation Tourisme

La Randonnée Cérétane, Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382

Le CA doit statuer le fait de publier sur le site toutes les informations tourisme légales (mode de diffusion, conditions de vente). Le Ca approuve.

E. Repas des animateurs

Comme les années précédentes, la gratuité du repas pour les conjoints est prorogée.